

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–10 février 2015

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2015/7-B/3

15 janvier 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – KENYA 200737

Assistance alimentaire aux réfugiés

Nombre de bénéficiaires	536 000
Durée du projet	3 ans (1 ^{er} avril 2015–31 mars 2018)
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	298 321 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	254 679 040
Espèces et bons, et coûts connexes	37 921 800
Coût total pour le PAM	366 904 080

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale,
Bureau régional de
Nairobi: Mme V. Guarnieri courriel: valerie.guarnieri@wfp.org

Directeur de pays: M. R. Sibanda courriel: ronald.sibanda@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

RÉSUMÉ

Le Kenya accueille l'une des populations de réfugiés les plus importantes en Afrique, et le Gouvernement compte sur le soutien du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Le PAM fournit une assistance alimentaire depuis 1991.

Certains réfugiés ont été rapatriés ces dernières années, mais la situation politique et les conditions de sécurité demeurent fragiles dans la plupart des pays d'origine, et de nombreux réfugiés restent au Kenya. La population de réfugiés devrait rester stable dans un proche avenir, les rapatriements en Somalie étant compensés par des arrivées en provenance du Soudan du Sud.

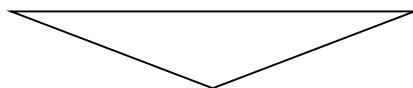
La conception de la présente intervention prolongée de secours et de redressement a été étayée par des évaluations, des études préalables, des études analytiques, des essais pilotes et des consultations avec les réfugiés, les communautés d'accueil, les partenaires coopérants, le Gouvernement, les partenaires des Nations Unies et les donateurs. Le PAM participe au programme global d'aide aux réfugiés au Kenya, conduit par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le PAM aidera les réfugiés se trouvant dans les camps en organisant des distributions générales de vivres, en offrant une alimentation complémentaire pendant les 1 000 premiers jours suivant la conception, en assurant le traitement de la malnutrition aiguë et chronique, en apportant un appui nutritionnel aux personnes atteintes de maladies chroniques, et en mettant en œuvre des programmes d'alimentation en milieu institutionnel et de repas scolaires ainsi que d'activités Vivres pour la formation destinées aux jeunes. Les camps étant situés dans des environnements fragiles, les communautés d'accueil bénéficieront d'activités Assistance alimentaire pour la création d'avoires visant à améliorer la sécurité alimentaire et à maintenir la cohésion sociale, et elles auront accès à certains programmes axés sur la nutrition et la formation. Pour atténuer les risques en matière de protection, le PAM continuera à consulter les bénéficiaires et les personnes chargées de la protection.

L'assistance alimentaire prendra la forme de distributions de vivres et de transferts de bons; les tests effectués ont montré que les bons contribuaient à diversifier le régime alimentaire, à renforcer les marchés locaux et à développer les possibilités de subsistance. Le système biométrique a amélioré le ciblage et le contrôle, et permis de faire des économies importantes.

L'intervention est conforme aux Objectifs stratégiques 1 et 2 du PAM.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Kenya 200737, "Assistance alimentaire aux réfugiés" (WFP/EB.1/2015/7-B/3), qui est proposée.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. En 2014, le Kenya est passé de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Il ne se classe toutefois qu'au 147^{ème} rang sur 187 pays selon l'indice de développement humain de 2014.
2. Le Kenya protège et aide les réfugiés depuis les années 1960. Suite à l'afflux massif de réfugiés provenant d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan dans les années 1990, le pays accueille désormais l'une des plus importantes populations de réfugiés en Afrique; le Gouvernement compte sur le soutien du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Des rapatriements ont été organisés dans les cas où la situation s'est améliorée dans les pays d'origine, mais de nombreux réfugiés sont encore au Kenya.
3. Depuis 1991, le PAM fournit une assistance alimentaire aux réfugiés dans les camps de Dadaab, près de la frontière somalienne, et de Kakuma, près de la frontière sud-soudanaise (voir l'annexe III). Le nombre de réfugiés a fluctué sous l'influence des conflits, de l'insécurité et de la sécheresse. Le Kenya accueille désormais 500 000 réfugiés enregistrés – dont 51 pour cent sont des femmes et des filles –, y compris les 44 000 personnes arrivées du Soudan du Sud en 2014. Cette population se compose à 75 pour cent de Somaliens, à 15 pour cent de Sud-Soudanais, à 5 pour cent d'Éthiopiens et à 5 pour cent de personnes venant de la République démocratique du Congo, du Soudan et d'ailleurs; 57 pour cent des réfugiés ont moins de 18 ans, et 41 pour cent sont d'âge scolaire¹. La population totale des camps devrait rester stable pendant les trois prochaines années; la population de Kakuma devrait atteindre 200 000 personnes du fait de l'afflux de nouveaux réfugiés venant du Soudan du Sud, tandis que celle de Dadaab devrait diminuer et s'établir à 300 000 personnes en raison des retours spontanés et des rapatriements librement consentis en Somalie. Les 50 000 réfugiés enregistrés dans les zones urbaines, principalement Nairobi, n'ont pas droit à une assistance alimentaire.
4. La politique de maintien dans les camps poursuivie par le Kenya empêche les réfugiés d'exercer une activité économique à l'extérieur des camps, ce qui les rend tributaires de l'aide internationale. Dans les camps, hommes et femmes gagnent un peu d'argent grâce au travail occasionnel, au petit commerce et à la vente au détail de nourriture.
5. La forte concentration de réfugiés pèse lourdement sur les ressources naturelles autour des camps. Les communautés d'accueil sont particulièrement préoccupées par la déforestation due à la collecte de bois de feu et de matériaux de construction, la diminution de la reconstitution des aquifères et la concurrence qui s'exerce pour l'obtention de terrains à bâtir et de pâturages.
6. L'insécurité qui règne à Dadaab se manifeste par des incidents à l'encontre de policiers, d'agents humanitaires et de représentants des réfugiés, ce qui nécessite de prendre des mesures de sécurité strictes et de limiter la circulation des travailleurs humanitaires dans les camps. La violence sexuelle et sexiste est répandue et touche principalement les femmes et

¹ Dans les camps, le taux de scolarisation dans le primaire est de 53 pour cent pour les garçons et de 47 pour cent pour les filles. Les facteurs influant sur l'accès à l'éducation sont notamment: i) le manque d'infrastructures sanitaires et d'articles non alimentaires, y compris des serviettes hygiéniques et des trousseaux d'hygiène, qui fait par exemple que les filles ne vont pas à l'école lorsqu'elles ont leurs règles; ii) le travail des enfants; iii) le faible taux d'encadrement; et iv) la préférence pour l'instruction religieuse.

les filles, qui sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles collectent du bois de feu à l'extérieur des camps.

7. En novembre 2013, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a signé un accord tripartite avec les gouvernements kényan et somalien en vue du rapatriement librement consenti des réfugiés somaliens. Une approche par étapes est prévue, mais le rapatriement est lent et devrait rester de faible ampleur.

Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

8. Dadaab et Kakuma se trouvent dans les comtés de Garissa et Turkana, respectivement, où les moyens d'existence sont fragiles, le plus souvent d'ordre pastoral et exposés aux chocs climatiques. Selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, la situation correspond généralement à la phase de "stress" ou de "crise". La prévalence de l'émaciation est souvent "critique", plus de 15 pour cent des enfants de moins de 5 ans étant touchés.
9. Les produits de l'élevage (viande, lait et poisson dans le Turkana) sont les principales denrées produites. Le lait de chamelle est apprécié des réfugiés; la production et la vente au détail en sont assurées presque exclusivement par des femmes. Dadaab et Kakuma, deux grandes agglomérations urbaines, sont situées sur des couloirs de transport et sont régulièrement approvisionnées en produits autres que ceux de l'élevage provenant des hauts plateaux du centre du Kenya, d'Éthiopie et de Somalie².
10. Le suivi des effets directs concernant la sécurité alimentaire réalisé par le PAM conclut que la consommation alimentaire des ménages vivant à Dadaab est acceptable, grâce à l'assistance alimentaire que complètent leurs propres ressources. À Kakuma, 41 pour cent des ménages ont un score de consommation alimentaire insuffisant ou limite. La diversité alimentaire pâtit du fait que l'accès à des aliments frais est limité; elle est insuffisante à Kakuma (3), mais meilleure à Dadaab (5)³. Pour diversifier leur alimentation et acheter d'autres articles et services, les réfugiés vendent une partie de leurs rations – en particulier les céréales – à des conditions défavorables². Les femmes sont chargées au premier chef de la nutrition et de la santé des enfants dans le ménage.
11. À Dadaab, la prévalence de l'émaciation a diminué, passant de 30 pour cent en 2011 à 15 pour cent en 2012, puis à 10 pour cent en 2013 et à 9 pour cent en 2014⁴. À Kakuma, le taux d'émaciation s'est stabilisé depuis 2010, et il était de 8 pour cent en 2013; cependant, chez les réfugiés Sud-Soudanais arrivés en 2014, ce taux était "critique", plus de 15 pour cent des enfants de moins de 5 ans étant concernés⁵. Récemment, les bénéficiaires du traitement de la malnutrition modérée se composaient à 54 pour cent de filles et à 46 pour cent de garçons. La prévalence du retard de croissance (malnutrition chronique) a diminué, passant de 33 pour cent des enfants âgés de moins de 5 ans en 2008 à 22 pour cent en 2013 à Dadaab, et de 29 pour cent en 2010 à 18 pour cent en 2013 à Kakuma. L'anémie touche 44 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois à Dadaab et 46 pour cent à Kakuma; la prévalence moyenne au Kenya est de 46 pour cent⁶, et des taux dépassant 40 pour cent sont

² PAM. 2014. Évaluations des marchés des camps de réfugiés de Dadaab et Kakuma.

³ Suivi des effets directs concernant la sécurité alimentaire réalisé par le PAM, mai 2014. Un score de diversité alimentaire quotidienne inférieur à 4,5 est médiocre; supérieur à 6, il est bon. Lisa Smith et Ali Subandoro. 2007. *Measuring Food Security Using Household Expenditure Surveys*. Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

⁴ Résultats préliminaires de l'enquête de 2014.

⁵ Données de dépistage du Comité international de secours, 2014.

⁶ Enquête sur les indicateurs du paludisme au Kenya, 2010.

jugés "élevés". La principale cause de l'anémie est une carence en fer due au manque de diversité alimentaire; l'anémie est aggravée par le paludisme à Kakuma⁷.

POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

Gouvernement

12. Les aspirations du Kenya en matière de développement sont énoncées dans le document-cadre "Vision 2030" et le deuxième Plan à moyen terme (2013-2017). La Constitution de 2010 a transféré des responsabilités et des ressources aux administrations des comtés. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2018 aide ces structures décentralisées à coordonner, gérer et superviser les interventions prévues dans les plans de développement intégrés des comtés.
13. Le Département chargé des réfugiés supervise l'enregistrement et la protection des réfugiés ainsi que la gestion des camps. La loi de 2006 sur les réfugiés limite les déplacements des réfugiés aux camps officiels de Dadaab et Kakuma, et leur interdit toute activité économique en dehors des camps. En 2014, en vertu d'une autre directive, tous les réfugiés se trouvant dans des zones urbaines devaient se réinstaller dans les camps⁸.

Autres grands intervenants

14. Les grandes orientations du partenariat entre le PAM et le HCR sont définies dans un mémorandum d'accord global (2011). Les activités du PAM s'inscrivent dans le cadre du programme global du HCR pour les réfugiés au Kenya, qui est mis à jour chaque année. En 2014, la nourriture représentait 41 pour cent du total des besoins du programme. Le mandat du HCR consiste notamment à offrir asile et protection aux demandeurs d'asile et aux réfugiés; à assurer la prestation de services vitaux dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité; à fournir un logement, des soins de santé primaires, y compris le déparasitage, ainsi qu'un accès à l'eau, à l'assainissement et à de bonnes conditions d'hygiène; et à assurer l'entretien des infrastructures de base dans les camps. Le HCR complète les capacités d'intervention des institutions locales et nationales et s'emploie conjointement avec d'autres acteurs à rechercher des solutions durables pour les réfugiés, y compris le rapatriement librement consenti dans leur pays d'origine. Il œuvre en partenariat avec près de 30 organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

Coordination

15. Le HCR est responsable au premier chef de la coordination de l'aide apportée aux réfugiés. Au niveau national, cette coordination s'effectue dans le cadre: i) de réunions mensuelles avec les donateurs du HCR; ii) de réunions trimestrielles avec les donateurs du PAM; iii) de réunions mensuelles avec les partenaires techniques; et iv) de réunions régulières de l'équipe spéciale du programme global. Le PAM et le HCR coordonnent les missions d'évaluation et les plans d'action conjoints, les enquêtes annuelles sur la nutrition et d'autres processus visant à examiner les besoins des réfugiés en matière d'alimentation et de nutrition, entre autres, et à y répondre.

⁷ Kenya Medical Research Institute, 2008.

⁸ Il est toutefois peu probable que les réfugiés installés en milieu urbain soient nombreux à se rendre dans les camps.

16. Au niveau des camps, les activités de coordination sont axées sur la sécurité, la gestion des camps, et des domaines sectoriels et techniques tels que la nutrition, la santé et l'éducation. Les distributions de vivres sont coordonnées par le biais de comités de représentants des réfugiés et d'ONG.

OBJECTIFS

17. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200737 visera à répondre aux besoins des réfugiés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ses objectifs sont les suivants:
- faire en sorte que les réfugiés aient une consommation alimentaire acceptable (Objectif stratégique 1);
 - traiter la malnutrition aiguë modérée chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes et d'autres réfugiés vulnérables ayant des besoins nutritionnels spéciaux (Objectif stratégique 1);
 - prévenir et réduire la prévalence de la dénutrition chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes et d'autres réfugiés vulnérables ayant des besoins nutritionnels spéciaux (Objectif stratégique 2);
 - améliorer l'apprentissage et l'accès à l'éducation des filles et des garçons dans les écoles aidées par le PAM (Objectif stratégique 2);
 - accroître les possibilités de subsistance pour les réfugiés et les communautés d'accueil (Objectif stratégique 2); et
 - renforcer les filières et les marchés alimentaires locaux (Objectif stratégique 2)⁹.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

Assistance apportée jusqu'ici

18. La conception de la présente IPSR a été étayée par des évaluations, des missions d'étude conjointes, des essais pilotes, des études de marché, un suivi des effets directs concernant la sécurité alimentaire, et des concertations avec les réfugiés, les communautés d'accueil, les partenaires coopérants, le Gouvernement kényan, des partenaires du système des Nations Unies et des donateurs¹⁰. L'évaluation en 2014 de l'IPSR 200174 a permis de constater que l'intervention avait été pertinente, cohérente et appropriée; elle recommandait d'utiliser des bons pour remplacer une partie de la ration remise dans le cadre des distributions générales de vivres, de cesser de donner des rations à emporter aux filles allant à l'école, et de procéder à une évaluation de la vulnérabilité.
19. En 2013, le PAM et le HCR ont mis au point des contrôles biométriques pour veiller à ce que seuls les réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés résidant dans les camps puissent collecter des vivres. Ce système d'identification grâce aux empreintes digitales a permis de

⁹ Objectif stratégique 1 – Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence; Objectif stratégique 2 – Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence.

¹⁰ Évaluation de l'IPSR Kenya 200174, 2014; mission d'évaluation conjointe PAM/HCR, 2014; évaluation par le PAM des marchés des camps de réfugiés de Dadaab et Kakuma, 2014; évaluation du projet pilote de distribution de bons pour des aliments frais à Dadaab, 2014; et activités de suivi des effets directs concernant la sécurité alimentaire menées trois fois par an.

réduire les besoins alimentaires de 20 pour cent. Les estimations concernant la population des camps de Dadaab ont été revues à la baisse en 2013 suite à l'exercice de vérification mené par le HCR.

20. Il est ressorti de l'étude des marchés de Dadaab et Kakuma effectuée par le PAM en 2014 que les réfugiés vendaient une partie des vivres qu'ils recevaient, pour diversifier leur alimentation. Les réfugiés consacrent en moyenne de 60 à 70 pour cent de leurs revenus à l'achat de viande, de lait, de légumes, de sucre et d'autres aliments non fournis par le PAM. Les mauvaises conditions d'échange nuisent toutefois à leur consommation alimentaire, en particulier à Kakuma. Augmenter les transferts de bons améliorera la diversité alimentaire.
21. Le projet pilote de distribution de bons à Dadaab, mené par le PAM en 2013/2014, a permis d'étudier si les marchés des camps étaient en mesure d'approvisionner régulièrement les réfugiés en produits frais. Ce projet, qui ciblait les femmes enceintes, les mères allaitantes et leur famille, a amélioré la diversité alimentaire, renforcé les marchés locaux, et permis de fournir davantage de possibilités de subsistance et d'emploi aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Une étude des risques et avantages potentiels sous l'angle de la protection a montré que les femmes contrôlaient l'utilisation des bons, et que la plupart des vivres obtenus étaient utilisés par les ménages ciblés, certains étant partagés avec des proches. Les femmes appréciaient de pouvoir choisir parmi une plus grande variété d'aliments, et elles ont indiqué que les bons ne les exposaient pas au vol.
22. Le bureau de pays du PAM a également mis à l'essai des outils visant à généraliser la protection, notamment un mécanisme de réclamation et de remontée d'informations qui s'est avéré très efficace à Dadaab, où l'insécurité limite l'accès; des protocoles et systèmes de protection des données à caractère personnel des réfugiés figurant dans le système de biométrie; des mécanismes d'orientation pour la protection de l'enfance et les cas de violence sexuelle; une formation consacrée à la protection et à la problématique hommes-femmes destinée au personnel du PAM, des partenaires et du Gouvernement, y compris les agents de police; des modes opératoires normalisés pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; et l'initiative pour un accès sûr au bois de feu et à d'autres sources d'énergie¹¹.

Stratégie

23. Le PAM fournira une assistance alimentaire sous diverses formes: distributions générales de vivres, alimentation complémentaire et repas scolaires¹² pour les réfugiés; et activités Assistance alimentaire pour la création d'avoirs (ACA) pour les communautés d'accueil. En outre, les réfugiés et – dans une certaine mesure – les communautés d'accueil ont accès à des activités Vivres pour la formation (VPF), à une supplémentation alimentaire ciblée, à un programme d'alimentation en milieu institutionnel, ainsi qu'à des mesures d'appui destinées aux personnes vivant avec le VIH (PVVIH), la tuberculose et d'autres maladies chroniques.
24. *Distributions générales de vivres.* Une ration complète pour les réfugiés se trouvant dans les camps sera distribuée toutes les deux semaines; elle associera vivres et bons. Si les ressources le permettent, la proportion d'aliments fournis grâce aux bons augmentera progressivement. Le PAM et le HCR continueront d'utiliser des données biométriques pour

¹¹ WFP/EB.A/2014/5-F.

¹² Le PAM a cessé de distribuer des rations à emporter pour les filles, car le HCR et les ONG fournissent des articles sanitaires et des kits d'hygiène, entre autres mesures d'incitation prises pour favoriser l'instruction des filles.

veiller à ce que seuls les réfugiés et les demandeurs d'asile y ayant droit (c'est-à-dire ceux qui vivent dans les camps) reçoivent des vivres ou des bons¹³.

25. *Alimentation complémentaire.* Une intervention visant à répondre aux besoins nutritionnels supplémentaires des enfants âgés de 6 à 23 mois, des femmes enceintes et des mères allaitantes pendant les 1 000 premiers jours suivant la conception permettra de prévenir la malnutrition aiguë et chronique et les carences en fer parmi les groupes les plus vulnérables dans les camps. Des partenaires de santé interviendront à l'intérieur des camps pour sensibiliser les femmes et les hommes aux questions de nutrition et aux pratiques d'alimentation des nourrissons, notamment dans le cadre de groupes de concertation réunissant les mères.
26. *Supplémentation alimentaire ciblée.* Des rations de supplémentation seront fournies pour les enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition modérée ainsi qu'aux femmes enceintes et aux mères allaitantes; de critères standard seront appliqués pour déterminer le début et la fin de la prise en charge¹⁴.
27. *Alimentation en milieu institutionnel.* Des rations seront fournies aux patients hospitalisés ainsi qu'aux soignants s'occupant d'eux et des enfants dans les centres de stabilisation. Elles seront adaptées afin de pouvoir être consommées par les personnes gravement malades tout en répondant à leurs besoins énergétiques quotidiens.
28. *Appui aux personnes vivant avec le VIH, la tuberculose et d'autres maladies chroniques.* Les personnes souffrant de maladies chroniques recevront des rations supplémentaires qui leur fourniront des nutriments appropriés et amélioreront l'observance du traitement.
29. *Repas scolaires.* Du porridge sera fourni aux réfugiés, filles et garçons, allant à l'école primaire afin d'appuyer leur accès à l'éducation et d'améliorer leur capacité d'apprentissage, pour un coût de 27,81 dollars par enfant et par an¹⁵.
30. *Activités Vivres pour la formation.* Des déjeuners seront fournis dans les centres de formation où les jeunes femmes et les jeunes hommes qui vivent dans les camps et les communautés d'accueil acquièrent des compétences professionnelles – en menuiserie, maçonnerie, informatique, couture, etc. – qui leur sont utiles au niveau local ou dans la perspective de leur rapatriement. L'organisation de stages de formation atténue les risques que fait peser sur la sécurité la présence de nombreux jeunes laissés pour compte dans les camps et à proximité.
31. *Assistance alimentaire pour la création d'avoirs.* Les femmes et les hommes dans les communautés d'accueil recevront une ration familiale lorsqu'ils participeront aux activités ACA qui renforcent la résilience face aux chocs et favorisent l'harmonie entre les réfugiés et les hôtes. Les avoirs sont conçus compte tenu des préférences des femmes et des hommes et de manière à ne pas faire peser de charge inutile sur les femmes. L'appui du PAM s'inscrit dans les plans de développement intégrés des comtés de Garissa et Turkana. Les activités de renforcement de la résilience menées dans les communautés amélioreront l'accès à la

¹³ Le projet pilote de distribution de bons ne ciblait que les femmes enceintes et les mères allaitantes; le programme prévoyant la remise de bons dans le cadre des distributions générales de vivres concernera tous les réfugiés installés dans les camps.

¹⁴ Lignes directrices du Kenya relatives à la gestion intégrée de la malnutrition aiguë: écart réduit (z-score) du rapport poids-taille situé entre -3 et -2; périmètre brachial situé entre 11,5 et 12,5 centimètres pour les enfants de moins de 5 ans et inférieur à 23 centimètres pour les femmes enceintes et les mères allaitantes.

¹⁵ Le PAM utilise un fonds d'affectation spéciale pour mener un projet pilote de deux ans à Kakuma, qui vise à relier les repas scolaires assurés dans les camps de réfugiés à la production et à la transformation locales de vivres.

nourriture, la productivité et la diversification des moyens d'existence, et seront axées sur la conservation des sols et de l'eau et l'augmentation des sources d'approvisionnement en eau.

Transfert des responsabilités

32. Le rapatriement demeure la principale solution pour les réfugiés, car les politiques du Gouvernement hôte ne permettent pas l'intégration locale. Les réfugiés somaliens devraient être progressivement rapatriés pendant la période couverte par l'IPSR; lors d'une phase pilote, un appui sera apporté pour faciliter le rapatriement librement consenti de 10 000 personnes. La plupart des réfugiés devraient rester au Kenya et auront besoin d'une assistance alimentaire dans un avenir proche. Le HCR et ses partenaires visent à mieux appuyer les moyens d'existence afin de réduire la dépendance des réfugiés vis-à-vis de l'aide humanitaire.

BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

33. Le nombre de bénéficiaires prévu par le PAM pour 2015-2018 a été établi à partir des chiffres actuels concernant les camps et compte tenu des variations démographiques prévues liées aux nouvelles arrivées, aux naissances, aux décès, aux rapatriements et aux vérifications¹⁶. Des révisions budgétaires permettront de faire face aux arrivées ou aux rapatriements non prévus.
34. L'utilisation du système biométrique améliore le ciblage. Les procédures de vérification des empreintes digitales permettent de veiller à ce que les groupes vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes ayant un handicap physique et les mineurs non accompagnés ne soient pas désavantagés par les nouveaux contrôles.
35. Le nombre de bénéficiaires et la durée des activités ACA ont été arrêtés à la lumière d'évaluations récentes et compte tenu du temps nécessaire pour renforcer la résilience. Les membres des communautés d'accueil sélectionnent les ménages les plus vulnérables et élisent des comités de projet pour gérer le travail quotidien sur les différents sites. Sous la houlette des partenaires du PAM, les comités veillent au respect des normes et des mécanismes de gestion en vigueur pour garantir la pérennité des avoirs.
36. Le PAM, le HCR, le Gouvernement et les partenaires de développement réaliseront une évaluation détaillée en vue de faire mieux comprendre la notion de vulnérabilité aux ménages réfugiés ainsi que la dynamique socio-économique existant dans les camps et aux alentours, et de déterminer s'il serait possible d'apporter une assistance ciblée aux réfugiés en 2015.

¹⁶ Mission d'évaluation conjointe PAM/HCR, 2014.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ (par an)			
Activité	Garçons/ hommes	Filles/ femmes	Total
Distributions générales de vivres – réfugiés	254 000	246 000	500 000
Alimentation complémentaire: enfants de 6 à 23 mois – réfugiés	12 000	13 000	25 000
Alimentation complémentaire: femmes enceintes et mères allaitantes – réfugiés	–	25 000	25 000
Supplémentation alimentaire ciblée: enfants de 6 à 59 mois* – réfugiés et communautés d'accueil	15 000	15 000	30 000
Supplémentation alimentaire ciblée: femmes enceintes et mères allaitantes – réfugiés et communautés d'accueil	–	1 000	1 000
Alimentation en milieu institutionnel** – réfugiés et communautés d'accueil	9 100	10 900	20 000
PVVIH, patients tuberculeux, malades chroniques – réfugiés et communautés d'accueil	700	800	1 500
Repas scolaires – réfugiés	68 000	62 000	130 000
VPF – réfugiés et communautés d'accueil	1 100	500	1 600
ACA – communautés d'accueil	18 000	18 000	36 000
TOTAL ***	272 000	264 000	536 000

* Estimations: 10 000 bénéficiaires par mois et traitement d'une durée de quatre mois: 20 000 personnes en 2015; 30 000 en 2016 et 2017; et 10 000 en 2018.

** Comprend les soignants qui s'occupent des enfants et des patients hospitalisés.

*** Le total a été ajusté pour éviter de compter des bénéficiaires deux fois. Les totaux peuvent être légèrement sous-évalués, car parmi les populations d'accueil vivant à proximité immédiate des camps, un petit nombre de personnes peuvent accéder à certains programmes de nutrition.

ASPECTS NUTRITIONNELS ET RATIONS/VALEURS DES TRANSFERTS DE BONS

37. La ration qui fait partie des distributions générales de vivres comprend des aliments enrichis pour augmenter l'apport en micronutriments des réfugiés et améliorer de manière suivie leur état nutritionnel.
38. Une partie de cette ration prendra la forme d'un bon d'alimentation "ouvert"¹⁷ équivalent à 20 pour cent de la ration de céréales remise dans le cadre des distributions générales de vivres - soit environ 2 dollars par personne et par mois, ce qui permettra aux réfugiés d'acheter un éventail plus large d'aliments pour répondre à leurs besoins énergétiques et nutritionnels.
39. Les produits ci-après seront distribués et permettront d'améliorer la situation sur le plan de la santé et de la nutrition:
 - du Supercereal Plus destiné aux enfants âgés de 6 à 23 mois, et du Supercereal avec de l'huile végétale pour les femmes enceintes et les mères allaitantes, l'objectif étant de favoriser la croissance pendant les 1 000 premiers jours de la vie, d'améliorer l'apport en micronutriments et de prévenir la dénutrition;

¹⁷ Ce type de bons permet aux bénéficiaires de choisir parmi des produits alimentaires proposés par des fournisseurs sélectionnés.

- des suppléments nutritionnels prêts à consommer pour les enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition modérée;
- du SuperCereal et de l'huile végétale pour les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition modérée;
- une ration quotidienne adaptée au goût et aux besoins nutritionnels des malades chroniques;
- du SuperCereal et de l'huile végétale pour répondre aux besoins énergétiques et aux besoins en micronutriments des PVVIH et des patients tuberculeux ou atteints d'autres maladies chroniques¹⁸; et
- du Supercereal pour les écoliers.

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)

	Distribu- tions géné- rales de vivres	Alimen- tation complé- mentaire: enfants de 6 à 23 mois	Alimen- tation complé- mentaire: femmes enceintes et mères allaitantes	Supplé- mentation alimentaire ciblée: enfants de 6 à 59 mois	Supplé- mentation alimentaire ciblée: femmes enceintes et mères allaitantes	Alimen- tation en milieu institu- tionnel	PVVIH, personnes sous traitement antituber- culeux, malades chroniques	Repas scolaires	VPF	ACA
Céréales	420	–	–	–	–	250	–	–	130	345
Légumes secs	60	–	–	–	–	60	–	–	30	60
Huile végétale	35	–	15	–	25	35	15	–	10	30
SuperCereal	40	–	80	–	250	150	125	80	–	–
SuperCereal Plus	–	215	–	–	–	–	–	–	–	–
Sel	5	–	–	–	–	5	–	–	5	5
Sucre	–	–	–	–	–	20	–	5	–	–
Suppléments nutritionnels prêts à consommer	–	–	–	92	–	–	–	–	–	–
TOTAL	560	215	95	92	275	520	140	85	175	440
Bons (<i>en dollars</i>)	0,07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total kcal/jour	2 131	846	433	500	1 160	2 054	602	321	667	1 733
% de kcal d'origine lipidique	13	–	–	–	–	10	–	–	–	–
% de kcal d'origine protéique	20	–	–	–	–	22	–	–	–	–
Nombre de jours d'alimentation par an	365	365	365	120	365	10	365	195	195	120

¹⁸ La ration est conforme aux directives nationales du Kenya sur la nutrition pour les PVVIH: entre 260 et 780 kilocalories par jour, et apport accru en micronutriments.

**TABLEAU 3: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN BONS, PAR ACTIVITÉ
(en tonnes)**

	Distributions générales de vivres	Alimentation complémentaire: enfants de 6 à 23 mois	Alimentation complémentaire: femmes enceintes et mères allaitantes	Supplémentation alimentaire ciblée: enfants de 6 à 59 mois	Supplémentation alimentaire ciblée: femmes enceintes et mères allaitantes	Alimentation en milieu institutionnel	PVVIH, personnes sous traitement antituberculeux, malades chroniques	Repas scolaires	VFP	ACA	Total (en tonnes)
Céréales	183 254	–	–	–	–	411	–	–	228	13 600	197 493
Légumes secs	32 850	–	–	–	–	99	–	–	53	2 365	35 367
Huile végétale	19 163	–	18	–	411	57	15	1 424	18	1 183	22 289
SuperCereal	21 900	–	178	–	2 190	246	127	11 388	–	–	36 029
SuperCereal Plus	–	2 072	–	–	–	–	–	–	–	–	2 072
Suppléments nutritionnels prêts à consommer	–	–	–	846	–	–	–	–	–	–	846
Sel	2 738	–	–	–	–	8	–	–	9	197	2 952
Sucre	–	–	–	–	–	33	–	–	–	–	33
Dattes	1 240	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 240
TOTAL	261 145	2 072	196	846	2 601	854	142	12 812	308	17 345	298 321
Bons (en dollars)	33 120 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	33 120 000

DISPOSITIF D'EXÉCUTION

Participation

40. Les réfugiés et leurs représentants ont fourni des informations essentielles durant les exercices d'appréciation et d'évaluation. Les représentants des réfugiés participent déjà à toutes les étapes de la distribution de vivres par le biais des comités consultatifs pour l'aide alimentaire, au sein desquels les femmes sont représentées sur un pied d'égalité au niveau de la direction. Le PAM et ses partenaires partagent les informations concernant l'assortiment alimentaire et les dates des distributions. Les comités supervisent les distributions, donnent suite aux plaintes, gèrent les attentes, et veillent à la mise en place de files d'attente séparées pour les femmes, en priorité les femmes enceintes et les mères d'enfants en bas âge, les personnes âgées, les personnes handicapées et les autres personnes vulnérables. Les zones d'attente aménagées, les barrières et les rampes installées permettent de séparer les hommes et les femmes et facilitent l'accès des personnes handicapées. Les réfugiés peuvent utiliser la ligne téléphonique spéciale du PAM pour contribuer à améliorer l'exécution du programme; plus de 80 pour cent des personnes qui appellent sont des femmes. Les entretiens avec des femmes et des personnes vulnérables au cours des évaluations et du suivi portent sur l'accès aux points de distribution et aux marchés, la sûreté et la sécurité, entre autres questions.

Partenaires et capacités

41. Le PAM dispose de bureaux auxiliaires bien établis à Dadaab et Kakuma et a noué des partenariats solides avec 11 ONG internationales et deux ONG nationales, qui sont à l'œuvre dans les camps. Il examine chaque année la performance de ses partenaires.
42. Le PAM associera le secteur privé et les partenaires gouvernementaux à la fourniture et à l'échange des bons. Les prestataires de services financiers mettront à disposition les équipements qui permettront aux réfugiés et aux détaillants d'utiliser les bons électroniques. Le PAM travaillera avec des producteurs locaux de vivres, des commerçants, des détaillants et des agents de santé publique pour assurer la fourniture d'aliments sûrs et sains dans les camps, et il sélectionnera et supervisera les détaillants de produits alimentaires auprès desquels les bons pourront être échangés. Le PAM renforcera la capacité des commerçants à gérer les stocks de manière à veiller à ce que les denrées soient conformes aux normes de qualité. L'analyse des filières de détail permettra de déterminer comment renforcer l'efficacité, et le PAM œuvrera avec le Gouvernement en vue d'éliminer les goulets d'étranglement qui entravent l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires.
43. Le PAM continuera à mettre en œuvre des activités ACA dans le cadre des programmes de réhabilitation menés à Garissa et Turkana, qui relèvent du Ministère d'État chargé de l'eau, de l'environnement et des ressources naturelles et permettent de concevoir et de mettre en œuvre des projets de qualité dans les zones arides.
44. Le PAM et ses partenaires garantiront la sécurité, la dignité et la responsabilité en veillant à ce que les questions de protection soient prises en compte lors de la conception, des évaluations, de la mise en œuvre et du suivi des programmes¹⁹. Le personnel de terrain et les partenaires du PAM bénéficient d'une formation à la problématique hommes-femmes et à la protection. Une étude de référence et de suivi consacrée à ces deux questions servira de base à la conception, l'adaptation et l'évaluation du projet de transposition à plus grande échelle du dispositif relatif aux bons.

Achats et logistique

45. La plupart des aliments sont obtenus par l'intermédiaire du mécanisme d'achat anticipé du PAM à Mombasa, mais certains sont achetés au niveau local, régional ou international; des contributions en nature sont attendues. Les prestataires de services financiers chargés de transférer les bons par la voie électronique dans les camps seront engagés à la faveur des procédures d'achat habituelles du PAM. Dans les camps, des détaillants alimentaires seront engagés à la faveur des procédures de passation de marchés et d'adjudication favorables aux petites entreprises que le PAM a élaborées dans le cadre du projet pilote relatif aux bons.
46. Les vivres réceptionnés au port de Mombasa ou dans les entrepôts de fournisseurs locaux sont acheminés par la route jusqu'aux points de livraison avancés du PAM et aux points de livraison finale dans les camps. Le PAM a fait appel à de nombreux prestataires de services logistiques pour favoriser la compétitivité, mais il est directement responsable de la logistique aux points de livraison avancés de Dadaab et Kakuma, y compris de la gestion des entrepôts et des produits, ainsi que du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits. En fonction des ressources disponibles, le PAM prépositionnera des stocks avant la saison des pluies, pendant laquelle les routes d'accès aux camps peuvent devenir impraticables. Le développement en continu des capacités des partenaires coopérants du PAM contribuera à réduire les pertes et à améliorer la reddition de comptes.

¹⁹ Conformément à la politique du PAM en matière de protection humanitaire (WFP/EB.1/2012/5-B/Rev.1).

Modalités de transfert

47. Les distributions de vivres demeureront la principale modalité de transfert, et elles s'appuieront sur des mécanismes éprouvés. L'incorporation de bons dans les rations remises lors des distributions générales de vivres à Dadaab et Kakuma augmentera l'efficacité en réduisant les pertes économiques que les réfugiés subissent lorsqu'ils vendent des rations pour diversifier leur alimentation. Utiliser des bons aura pour le PAM le même coût que les distributions de vivres²⁰.
48. Les réfugiés n'ont pas exprimé de préférence marquée pour les espèces ou pour les bons, modalités qui offrent toutes deux une certaine souplesse. Les représentants du Gouvernement préfèrent les bons car il existe selon eux un risque que les espèces transférées soient détournées. Les bons garantissent aux détaillants une demande régulière en vivres et aident donc les petits commerçants à investir dans leur entreprise, à établir des relations avec les grossistes et les producteurs, à obtenir un crédit et à tirer parti des économies d'échelle, ce qui au bout du compte fait baisser les prix sur les marchés dans les camps. Les bons sont susceptibles d'avoir un effet multiplicateur important sur les économies locales et ils seront mis en place progressivement, afin de donner aux détaillants le temps de s'adapter et de ne pas perturber les marchés. Des stocks de céréales conservés en cas d'urgence permettront au PAM de repasser aux distributions de vivres si les prix sur les marchés augmentent de manière excessive ou si les contributions sont insuffisantes pour que le système de distribution de bons puisse être mis en place comme prévu.
49. Au Kenya, les bons d'alimentation "ouverts" peuvent être distribués au moyen de cartes bancaires ou de plateformes monétaires mobiles, telles que les cartes SIM dans les téléphones portables. Les "portefeuilles" électroniques ne peuvent être utilisés que chez certains détaillants sélectionnés. Les dispositifs concernant les bons électroniques peuvent être intégrés dans le système biométrique afin de garantir la rigueur des contrôles, et pourraient être utilisés par d'autres partenaires pour fournir une assistance non alimentaire. Le PAM a mis à l'essai pendant deux ans au Kenya ces mécanismes dans des contextes ne concernant pas les réfugiés, et il s'appuiera sur cette expérience lorsqu'il fera participer les réfugiés et les détaillants dans les camps à la prise de décisions concernant les dispositifs à utiliser.
50. Les outils de référence et de suivi en matière de protection, élaborés dans le cadre du projet pilote de distribution de bons, contribueront à déterminer, suivre et atténuer les risques en matière de protection liés à l'utilisation de bons dans les camps. La ligne téléphonique spéciale fonctionnera pour les deux camps.

Apports non alimentaires

51. Les camps de Kakuma étaient surpeuplés avant l'arrivée en 2014 des réfugiés Sud-Soudanais. Aucun accord n'a encore été trouvé quant à l'emplacement d'un nouveau camp; des investissements considérables devront être consacrés aux infrastructures, notamment pour la mise en place d'un point de livraison avancé et d'un point de distribution de vivres, et la construction d'un nouvel immeuble de bureaux et de logements pour le personnel.
52. Pour pouvoir recevoir les bons électroniques, chaque ménage bénéficiaire devra disposer soit d'une carte à puce bancaire, soit d'un simple téléphone portable, guère plus coûteux qu'une carte à puce au Kenya. Les détaillants et les bénéficiaires auront besoin d'électricité,

²⁰ Avec une valeur alpha de 1,00, l'assortiment associant bons et vivres ne coûtera pas plus cher au PAM; ce point est jugé positif compte tenu des effets multiplicateurs attendus.

qui pour alimenter les terminaux aux points de vente, qui pour recharger les téléphones portables, car les camps ne sont pas reliés au réseau national. Compte tenu des tests effectués, le PAM fournira des panneaux solaires pour produire de l'électricité à faible coût pour les détaillants, et pour permettre aux bénéficiaires de recharger leur téléphone portable.

53. Une campagne de communication sur l'utilisation des rations alimentaires de complément et les services de suivi de la croissance disponibles dans les dispensaires permettra de mieux sensibiliser les soignants et d'accroître leurs connaissances. Des écrans vidéo placés à proximité des files d'attente diffuseront des messages importants.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

54. Le cadre logique (annexe II) reprend les effets directs et les indicateurs du Cadre de résultats stratégiques du PAM. Le suivi des distributions générales de vivres et des activités relatives à la nutrition, réalisé au cours de chaque cycle de distribution, est complété par un suivi par contact direct avec les bénéficiaires et des données qualitatives collectées lors de discussions de groupe avec les réfugiés, en particulier des femmes et des autres groupes vulnérables. Les repas scolaires et les activités VPF et ACA font l'objet d'un suivi mensuel. Les effets directs plus larges de l'assistance alimentaire, notamment le prix des vivres au détail dans les camps et le coût d'un apport alimentaire minimum et sain, sont évalués grâce au suivi des effets directs concernant la sécurité alimentaire, réalisé trois fois par an. Les données collectées sont gérées au moyen d'une plateforme en ligne facile d'accès, qui permet d'examiner les progrès accomplis et d'extraire des ensembles de données à des fins d'analyse. Les responsables du suivi et de l'évaluation à Nairobi appuient et supervisent les activités de suivi menées à Dadaab et Kakuma.
55. Les indicateurs concernant la santé et la nutrition sont obtenus à partir du système d'information sanitaire du HCR et d'enquêtes nutritionnelles conjointes. Les partenaires coopérants fournissent des rapports mensuels sur la distribution des produits de base, pour chaque activité. Avec les chargés du suivi sur le terrain du PAM, ils collectent chaque mois des données sur les produits, ventilées par catégorie de bénéficiaires, par sexe et par âge.
56. Les données de référence pour la nouvelle IPSR découleront des données sur les résultats recueillies fin 2014 dans le cadre du suivi de l'IPSR 200174, et seront examinées début 2015. Une mission d'évaluation conjointe sera menée par le PAM et le HCR en 2016.

GESTION DES RISQUES

57. La dégradation des conditions de sécurité ou la famine au Soudan du Sud ou en Somalie pourraient entraîner une forte augmentation du nombre de réfugiés au Kenya, ce qui nécessiterait d'obtenir rapidement des ressources de la communauté internationale et éventuellement d'ouvrir d'autres camps.
58. Les problèmes de sécurité au Kenya sont perçus comme étant liés aux réfugiés, ce qui accroît la pression qui s'exerce sur le plan national en faveur du rapatriement des Somaliens. Toutefois, les gouvernements du Kenya et d'autres pays de la région ont réaffirmé leur volonté d'assurer la protection des réfugiés somaliens²¹.

²¹ Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens, adopté lors de la réunion ministérielle de l'Initiative mondiale du HCR pour les réfugiés somaliens, le 20 août 2014 à Addis-Abeba.

59. Cette intervention du PAM nécessite le versement rapide par les donateurs de contributions suffisantes, pour éviter de devoir réduire les rations et appuyer le développement du système de bons. Le PAM se tient en contact avec les représentants des donateurs au niveau local, avec qui il échange des informations et se rend sur les sites des projets.

Sécurité

60. Dadaab est classée au niveau d'insécurité 4 (important) selon le système de gestion de la sécurité des Nations Unies²². Les engins explosifs improvisés, les attentats et les prises d'otages à l'intérieur des camps constituent les menaces les plus importantes. Les attentats ciblent généralement les forces de sécurité; les prises d'otages ciblent habituellement les travailleurs humanitaires internationaux, mais elles mettent aussi en péril le personnel national. Le PAM utilise des véhicules blindés à Dadaab. Kakuma est classée au niveau 3 (modéré).
61. Le personnel des Nations Unies dans les camps reçoit une formation qui lui permet de savoir comment aborder en toute sécurité les environnements de terrain. Les bureaux du PAM respectent les normes minimales de sécurité des télécommunications et de sécurité opérationnelle. Le personnel des Nations Unies et la plupart des employés des ONG vivent et travaillent dans un complexe dont ils se partagent les locaux.
62. Un projet relatif à un partenariat pour la sécurité entre le HCR et le Gouvernement renforce le maintien de l'ordre dans les camps et les zones accueillant des réfugiés, en assurant le développement des capacités des forces de police et en appuyant une surveillance policière de proximité.

²² Les niveaux vont de 1 (minimal) à 6 (extrême).

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	197 493	88 486 822	
Légumes secs	35 367	19 821 609	
Huile et matières grasses	22 289	18 321 254	
Aliments composés et mélanges	38 947	22 537 747	
Autres	4 225	2 093 256	
Total, produits alimentaires	298 321	151 260 687	
Transport extérieur		39 748 123	
Transport terrestre, entreposage et manutention		48 998 306	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		14 671 923	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		254 679 040	254 679 040
Espèces et bons		33 120 000	
Coûts connexes		4 801 800	
Espèces et bons, et coûts connexes		37 921 800	37 921 800
Coûts opérationnels directs			292 600 840
Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) ²			50 300 170
Total des coûts directs du projet			342 901 009
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) ³			24 003 071
COÛT TOTAL POUR LE PAM			366 904 080

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (<i>en dollars</i>)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	14 849 184
Agents des services généraux	17 011 676
Prime de danger et indemnités locales	1 274 760
Total partiel	33 135 620
Dépenses de fonctionnement et autres	3 486 824
Dépenses d'équipement	5 348 005
Sécurité	2 116 284
Voyages et transports	5 282 837
Études préalables, évaluations et suivi¹	930 600
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	50 300 170

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers. Si les activités sont menées par le personnel du bureau du pays les coûts sont inclus dans les rubriques "Dépenses de personnel et frais connexes" et "Voyages et transport".

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Résultats transversaux		
<p>Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les femmes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les hommes</p> <p>Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes</p> <p>Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</p>	
<p>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<p>Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance informés au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p>	
<p>Partenariats Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats</p>	<p>Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires</p> <p>Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement)</p> <p>Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires</p>	



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique 1: Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence		
Effet direct 1.1 Stabilisation ou réduction de la dénutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes	Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité (en %) Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %) Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %) Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %) Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)	Les partenaires continuent de réduire la malnutrition, en fournissant des aliments d'appoint, entre autres moyens Les questions liées aux besoins en matière d'assainissement, aux pratiques de soins et aux maladies sont traitées Les filières d'approvisionnement en articles non alimentaires des partenaires sont maintenues en service
Effet direct 1.2 Stabilisation ou amélioration de la consommation alimentaire des ménages et/ou des individus ciblés au cours de la période d'assistance	Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant Score de diversité alimentaire Indice des stratégies de survie: pourcentage de ménages dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé	Les objectifs fixés pour les distributions sont réalisés, même lorsque de nouveaux réfugiés affluent en nombre
Produit 1. 1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés	Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue	Les ressources allouées aux filières d'approvisionnement du PAM en vivres et en articles non alimentaires sont suffisantes Le HCR fournit des statistiques précises sur la population



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 1.2 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<p>Proportion d'aidants familiaux ciblés (hommes et femmes) ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM</p> <p>Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p>	
<p>Produit 1.3 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue</p>	<p>Les ressources allouées aux filières d'approvisionnement du PAM en vivres et en articles non alimentaires sont suffisantes</p> <p>Le HCR fournit des statistiques précises sur la population</p>
<p>Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence</p>		
<p>Effet direct 2.1 Obtention ou maintien pendant la période couverte par l'assistance d'une consommation alimentaire adéquate parmi les ménages ciblés</p>	<p>Indice des stratégies de survie: pourcentage de ménages dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de diversité alimentaire</p>	<p>Les objectifs fixés pour les distributions sont réalisés, même lorsque de nouveaux réfugiés affluent en nombre</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Effet direct 2.2 Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les infrastructures communautaires et commerciales</p>	<p>Proportion de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM</p> <p>Scolarisation: taux annuel moyen de variation du nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM</p> <p>Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse</p> <p>Ratio filles/garçons: proportion de filles scolarisées par rapport aux garçons dans les établissements primaires aidés par le PAM</p>	<p>La communauté d'accueil adhère à l'approche ACA</p> <p>La sécheresse ou les inondations ne portent pas atteinte aux gains obtenus grâce aux produits des activités ACA</p>
<p>Effet direct 2.3 Stabilisation ou réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p>	<p>Proportion d'enfants recevant l'apport alimentaire minimum acceptable</p> <p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p>	<p>Aucune rupture de la filière d'approvisionnement en vivres du PAM ne se produit</p>
<p>Produit 2.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue</p>	
<p>Produit 2.2 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p>	<p>Aucune rupture des filières d'approvisionnement du PAM en vivres et en articles non alimentaires ne se produit</p> <p>Les filières d'approvisionnement en articles non alimentaires des partenaires sont maintenues en service</p>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 2.3 Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées</p>	<p>Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées, par type et unité de mesure</p>	
<p>Produit 2.4 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue</p>	<p>Aucune rupture des filières d'approvisionnement du PAM en vivres et en articles non alimentaires ne se produit</p>
<p>Produit 2.5 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<p>Proportion d'aidants familiaux ciblés (hommes et femmes) ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p>	



ANNEXE III

IPSR KENYA 200737: CAMPS DE RÉFUGIÉS



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACA	Assistance alimentaire pour la création d'avoirs
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	organisation non gouvernementale
PVVIH	personne vivant avec le VIH
VPF	Vivres pour la formation